

31 MAI 2021

N° ET SERVICE N°

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

MAIRIE DE NEUILLY SUR MARNE
A L'ATTENTION DU MAIRE
1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93330 NEUILLY SUR MARNE

Affaire suivie par :
Le lieutenant-colonel André-Hervé MOREAU
Tél : 01 80 15 32 93
andre-herve.moreau@interieur.gouv.fr

Paris, le 27 mai 2021

Réf 2021D/2754

Madame, Monsieur le Maire,

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) réalise une importante **enquête sur le vécu et les opinions en matière de sécurité (enquête Genese)** en France métropolitaine auprès des personnes âgées de 18 à 74 ans.

L'objectif de cette enquête est de permettre d'établir des **diagnostics précis en matière de sécurité, à la fois à l'échelon local et national**. Les conclusions issues de l'enquête permettront d'adapter l'action des pouvoirs publics pour **mieux protéger la population et mieux prendre en charge les victimes**.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).



Un échantillon de 170 000 individus à enquêter, répartis sur tout le territoire métropolitain, a été tiré aléatoirement par l'Insee pour répondre à l'enquête par internet, téléphone ou papier. Entre le 31 mai et le 3 juillet, certains d'entre eux dans votre commune seront visités à domicile par un enquêteur ou une enquêtrice de l'institut Ipsos qui sera muni(e) d'une carte officielle. Les personnes concernées seront prévenues individuellement par courrier.

Comme la loi en fait l'obligation, les réponses à l'enquête resteront strictement confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques générales.


Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre journal d'informations municipales, sur votre site internet ou encore par affichage public ou par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe au verso de ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous remercie de bien vouloir les renseigner et leur demander de réserver un accueil favorable aux enquêteurs.

Si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires sur cette enquête statistique, vous pouvez consulter la rubrique Questions/ Réponses sur le site de l'enquête www.enquetegenese-domicile.org ou contacter les services d'assistance de l'enquête :

 **0 800 942 580**  du lundi au vendredi, de 9h à 17h
info@enquetegenese.org

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL
Inspectrice générale de l'INSEE
Cheffe de service

Service Statistique ministériel
de la Sécurité intérieure

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2021A064EC du Ministre de l'économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2021 – Arrêté du 22 janvier 2021. Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Ces réponses seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. L'Insee, Ipsos et les personnes habilitées par Ipsos sont seuls destinataires des données d'identification, habilités par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées pendant deux ans afin d'assurer le suivi de l'enquête. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès d'Ipsos, que vous pouvez contacter à dpo.france@ipsos.com. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'intérieur à delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.